

Solution aux pénuries de professeurs dans les facultés de médecine dentaire

Mark E. Knechtel, DDS

Auteur-ressource

Dr Knechtel

Courriel : mr674907@dal.ca



Pour les citations, la version définitive de cet article est la version électronique : www.cda-adc.ca/jcda/vol-73/issue-9/815.html

Les pénuries de professeurs qualifiés qui guettent les facultés de médecine dentaire aux États-Unis et au Canada suscitent des préoccupations croissantes¹⁻⁴. Plusieurs facteurs sont mis en cause. Les principaux sont le vieillissement du corps professoral actuel, entraînant des départs naturels à la suite de décès ou de retrait de la vie active, le départ volontaire de certains professeurs qui choisissent de poursuivre leur carrière en pratique privée – option plus lucrative – et la diminution du nombre de dentistes qui occupent des postes à plein temps ou à temps partiel dans les facultés de médecine dentaire. Interrogés dans le cadre d'une enquête menée en 1997¹, des doyens ont répondu qu'ils avaient particulièrement de la difficulté à recruter des professeurs et à les maintenir en poste. Selon le Dr Flores-Mir³, «il faut pourvoir aux postes actuels, mais aussi répondre aux besoins futurs».

Dans les années 1980, le nombre de professeurs cliniques à plein temps a diminué de 12 % dans les facultés de médecine dentaire⁵. Entre 1986 et 1997, le nombre moyen de professeurs a diminué de 18 %¹ et, dans les 10 prochaines années, le retrait de la vie active des 60 ans et plus entraînera une pénurie importante de professeurs. On prévoit que, d'ici 2020, le ratio dentiste-population aura atteint son niveau le plus bas depuis avant la Première Guerre mondiale^{1,6}. Aux États-Unis, le nombre de diplômés en médecine dentaire a diminué d'environ 35 % par rapport au début des années 1980¹. Pour combler cette pénurie, les facultés de médecine dentaire

devront fort probablement accroître la taille des promotions sortantes, ce qui réduira encore plus le ratio professeur-étudiant déjà à un point critique, à moins qu'elles accueillent de nouveaux professeurs à plein temps et à temps partiel. Et tout indique que le Canada vit le même problème que les États-Unis⁴.

Manifestement, les programmes d'hygiène dentaire semblent également touchés par cette situation. Selon Mitchell et Lavigne², dans 2 ans, 24 % des programmes d'hygiène dentaire auront des postes de professeurs à plein temps à combler, et cette proportion augmentera à 40 % dans les 5 prochaines années, ce qui veut dire que 68 % des postes de professeurs à plein temps dans les programmes d'hygiène dentaire seront vacants dans les 5 prochaines années. Les résultats de cette étude révèlent que le Canada souffrira d'une grave pénurie de professeurs d'ici 2008. Haden et coll.⁷ sont d'avis que parmi les conséquences les plus désastreuses de la pénurie de professeurs se trouve la menace qu'elle représente pour la santé publique. Si elles ne peuvent compter sur un nombre suffisant de professeurs qualifiés, les facultés de médecine dentaire ne pourront tout simplement pas former assez de praticiens pour répondre aux besoins buccodentaires de la population.

Ce qui nous amène à aborder la difficulté qu'ont les facultés de médecine dentaire à trouver des candidats pour assurer la relève. Une enquête menée entre 2000 et 2001⁸ révèle que 46 % des postes vacants étaient liés à l'incapacité des candidats de satisfaire aux exigences

particulières du poste en matière de scolarité, de formation et d'expérience. En 2000–2001, on comptait 235 postes vacants; en 2001–2002, il y en avait 218. La raison donnée : incapacité des candidats de satisfaire aux exigences reliées au poste ou à la scolarité. Le facteur le plus troublant, toutefois, était le nombre restreint de candidatures reçues¹, touchant près du tiers des postes vacants annoncés⁸. Les programmes d'hygiène dentaire connaissent la même situation : «Le titre de compétence qu'on recherchait le plus chez les candidats pour pourvoir aux postes de professeurs à plein temps en hygiène dentaire était le grade de bachelier (38 %) et de maîtrise (33 %). Tenant compte des candidatures reçues à l'égard des titres de compétence recherchés, les auteurs arrivent à la conclusion qu'une pénurie de candidats qualifiés n'est pas attribuable au peu de préférence de la part des directeurs de programmes, mais plutôt au fait que les professeurs satisfont aux exigences minimales en matière de compétences.»²

Schenkein et Best¹ ont constaté que la principale raison pour laquelle les étudiants de médecine dentaire n'optaient pas pour une carrière dans l'enseignement était le niveau de revenu. Au cours des 10 dernières années, le salaire des professeurs à plein temps a augmenté de 25 % à 30 %, alors que le revenu tiré de la pratique privée a connu une hausse de 78 %¹, ce qui accentue l'écart déjà important entre les 2 secteurs. Les enquêtes de 2000 et 2001 révèlent que l'incapacité d'offrir un salaire concurrentiel par rapport au secteur privé était mise en cause dans 70 % des postes vacants (235 postes sur 335)⁸ et que l'obtention d'un salaire équivalent à celui que touchent les dentistes en pratique privée était de loin la condition la plus importante pour que les dentistes choisissent une carrière dans l'enseignement⁷. Combinés à l'augmentation de la dette étudiante, les salaires moins élevés qu'offre l'enseignement rendent cette option financièrement impossible^{1,9}.

L'une des stratégies intéressantes qui est prônée est le recrutement de professeurs de médecine dentaire formés à l'étranger^{3,7}. Cependant, parmi les études favorables à cette stratégie, il y en a une⁷ qui était, du moins en partie, fondée sur le point de vue des facultés de médecine dentaire des États-Unis, où «à l'étranger» peut aussi vouloir dire «au Canada». Dans son mémoire présenté en 2005 au Comité permanent de la Chambre des communes sur les finances¹⁰, l'Association dentaire canadienne s'est dite préoccupée par l'exode des cerveaux vers les États-Unis : «L'ADC craint ... que l'on assiste à un exode croissant vers les États-Unis de professeurs hautement qualifiés des facultés canadiennes de médecine dentaire. Bien que le problème de recrutement puisse en partie être imputable à des facteurs démographiques, on ne peut écarter les problèmes croissants auxquels font face les facultés canadiennes de médecine dentaire (et les doutes quant à leur viabilité future).»

Je propose que les facultés de médecine dentaire s'efforcent de recruter des professeurs parmi les dentistes en pratique privée, visant surtout les 45 à 55 ans. Le Dr Flores-Mir³

constate que «les professeurs d'âge moyen, ceux qui sont les mieux placés pour assumer cette tâche, sont les plus rares». À cette étape de leur carrière en pratique privée, bon nombre des dentistes sont disposés à réduire leurs heures de travail, à ralentir le rythme et à laisser leurs dentistes à pourcentage assumer le plus gros du travail au cabinet. Ces cliniciens qualifiés⁷ pourraient faire le saut dans le secteur de l'enseignement, permettant à une faculté de médecine dentaire de profiter de leurs nombreuses compétences professionnelles et années d'expérience. Maintenant dans la quarantaine ou la cinquantaine, ces dentistes peuvent avoir moins besoin d'argent, étant donné qu'ils auront remboursé leurs prêts étudiants, qu'ils auront un parfait contrôle de leur hypothèque et que leurs enfants, qui auront fort probablement tous atteint l'âge adulte, auront quitté la maison. À cette période de leur vie, il se peut que les dentistes, qui auront exercé en pratique privée depuis plus de 20 ans, en aient assez de ce travail et aient le goût de relever de nouveaux défis. Étant donné qu'un diplôme de médecine dentaire n'ouvre pas la voie à de multiples débouchés, la possibilité d'enseigner à des étudiants de médecine dentaire peut se révéler une option intéressante.

Le recrutement pourrait se faire à des réunions de sociétés dentaires locales, à des séminaires sur la formation continue, parrainés par des universités, ou à des réunions d'associations dentaires provinciales, où l'on pourrait se servir d'un stand commandité, ou même au moyen d'un envoi postal à tous les membres de l'Association dentaire canadienne, les informant des avantages de l'enseignement universitaire. Au lieu de nominations pour une période déterminée, qui créent un climat d'incertitude à l'égard de futurs emplois, je propose que les facultés de médecine dentaire embauchent ces cliniciens qualifiés au même titre que s'ils étaient embauchés par une entreprise, prévoyant une période initiale de probation d'une durée convenable, peut-être jusqu'à une année universitaire, et une disposition relative au licenciement motivé, ce qui procurerait un sentiment de sécurité d'emploi.

En second lieu, je propose que les facultés de médecine dentaire s'efforcent d'offrir et de promouvoir des possibilités éducatives à l'intention des dentistes qui souhaiteraient atteindre un grade supérieur. Il pourrait s'agir d'un programme de maîtrise en enseignement, qui apprendrait aux cliniciens à enseigner les notions qu'ils transmettraient aux étudiants. Il faudrait, inéluctablement, un programme bien encadré et bien structuré, qui comporterait des cours de soir et de fin de semaine, et qui serait présenté sous forme de programme d'études de 2 à 3 ans, aboutissant à l'obtention du grade supérieur.

Si les associations dentaires provinciales acceptaient d'octroyer des crédits de formation dentaire continue aux dentistes qui suivent ces cours, le programme n'en serait que plus attrayant, étant donné que dans la plupart des provinces, les dentistes sont tenus de faire de nombreuses heures de formation dentaire continue pendant un délai

prescrit. Ces cours pourraient fournir une partie, si ce n'est la totalité, des crédits requis.

Si les programmes pouvaient être offerts par l'entremise des universités en collaboration avec les facultés de médecine dentaire, ils pourraient constituer un avantage supplémentaire pour encourager les dentistes à faire partie du corps professoral à temps partiel, ne serait-ce que pour profiter de l'occasion de payer moins de frais de scolarité. On aurait d'abord plus de professeurs à temps partiel immédiatement, et ensuite plus de professeurs à plein temps possédant un grade supérieur, ce qui contribuerait à réduire la difficulté qu'ont les facultés de médecine dentaire à trouver des candidats répondant aux exigences requises en matière de scolarité¹. Au fur et à mesure que ces programmes se poursuivront, le système s'autoperpétuerait, car les professeurs retraités auraient des remplaçants qui se prépareraient déjà à prendre la relève, alors que les nouveaux «parents sans enfant au foyer» seraient prêts à amorcer leur formation supérieure, à devenir des éducateurs à temps partiel et ainsi de suite, espérons-le, à perpétuité. ♦

L'AUTEUR

Le *Dr Knechtel* est chargé de cours et chef, Division des soins intégrés, Faculté de médecine dentaire, Université Dalhousie, Halifax, Nouvelle-Écosse.

Écrire au : Dr Mark E. Knechtel, Division des soins intégrés, Faculté de médecine dentaire, Université Dalhousie, 5981, av. University, Halifax, NS B3H 1W2.

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues et les politiques officielles de l'Association dentaire canadienne.

Références

1. Livingston HM, Dellinger TM, Hyde JC, Holder R. The aging and diminishing dental faculty. *J Dent Educ* 2004; 68(3):345–54.
2. Mitchell TL, Lavigne SE. A survey of Canadian dental hygiene faculty needs and credentials. *J Dent Educ* 2005; 69(8):879–89.
3. Flores-Mir C. Pénurie de professeurs de médecine dentaire aux États-Unis et au Canada : existe-t-il des solutions? *J Can Dent Assoc* 2006; 72(8):725–6.
4. Sweetnam G. Pas d'enseignants, pas de profession [Le Mot du président]. *J Can Dent Assoc* 2002; 68(2):85.
5. Desjardins PJ. Mentoring during the transition from graduate student to faculty member. *J Dent Educ* 1993; 57(4):301–5.
6. Landesman HM, Bilan JP. Dream busters... faculty resources. *J Dent Educ* 1995; 59(9):878–83.
7. Haden NK, Beesterboer PL, Weaver RG, Valachovic RW. Dental school faculty shortages increase: an update on future dental school faculty. *J Dent Educ* 2000; 64(9):657–73.
8. Weaver RG, Hayden NK, Valachovic RW. Dental school vacant budgeted faculty positions: academic year 2000-2001. *J Dent Educ* 2001; 65(11):1291–302.
9. Walton JN, Matthew IR, Dumaresq C, Sudmant W. The burden of debt for Canadian dental students: part 4. The influence of debt on program and career decisions. *J Can Dent Assoc* 2006; 72(10):913. Disponible à www.cda-adc.ca/jcda/vol-72/issue-10/913.html.
10. Canadian Dental Association. Brief to the House of Commons Standing Committee on Finance — 2005 Pre-budget Consultations. Ottawa: Canadian Dental Association; 2005. Disponible à www.cda-adc.ca/_files/cda/news_events/featured_events/events/doth05/2005prebudgetbrief.pdf (accédé le 27 septembre 2007).